

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOPE à Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-01-FIN-

PRESENTATION DES ACTIONS DU POLE RESSOURCES ET MOYENS

J-L. ESTOURNES expose :

Rôle / objectif du pôle :

Organisé autour de la direction générale, le pôle est structuré par les services Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Informatique et Communication qui assurent toutes les missions transversales de notre organisation.

Proposition de BP 2023 :

LIBELLES	Direction Générale	Informatique	Finances / Contrôle de gestion	Ressources Humaines	Elus	Cellule marché	Communi-cation	SACPA
Fonctionnement dépenses BP 2023	10 079 340,60	157 355,27	187 949,00	512 975,00	134 000,00	119 734,00	133 757,00	48 400,00
Fonctionnement recettes BP 2023	23 009 378,96	17 280,00	4 345,56	39 882,96	0,00	50 000,00	0,00	

1. La Direction Générale

- En termes de personnel, on retrouve autour du Directeur Général des Services une équipe de 5.3 ETP regroupant les missions d'administration générale, de secrétariat du Président et du Directeur Général des Services, de l'accueil du siège et du service juridique de la collectivité.
- En termes de dépenses, la majorité de celles-ci se traduisent par les attributions de compensations aux communes, la participation au Fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), la contribution au redressement des finances publiques pour un montant total de 9 244 k€, ou encore le remboursement de la dette, et toutes les charges à caractère général inhérentes à une collectivité.
- En termes de recettes, nous nous permettons de rappeler les composantes majeures suivantes :
 - ✓ Fraction de TVA (dotation de compensation TH) 4 400 756.00 €
 - ✓ Cotisation foncière des entreprises : 3 313 401.00 €
 - ✓ FNGIR : 2 074 233.00 €
 - ✓ Dotation de compensation de révision des bases de CFE CVAE : 1 989 679.00 €
 - ✓ Fraction de TVA pour la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 2 343 789.00 €
 - ✓ Excédent reporté : 1 902 913.48 €
 - ✓ Dotation de compensations aux groupements de communes : 1 460 157.00 €
 - ✓ Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : 1 089 143.00 €
 - ✓ Taxe d'habitation : 784 966.00 €
 - ✓ Taxes foncières : 638 055.00 €
 - ✓ Taxe sur Surfaces Commerciales : 461 836.00 €
 - ✓ Impôt Forfaitaire sur Entreprise de Réseau : 348 491.00 €
 - ✓ Dotation d'intercommunalité : 267 542.00 €

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
2041412	Fonds de concours ordinaires et exceptionnels	150 000.00	
13918	Amortissement subvention	3 990.00	
16	Emprunt	847 000.00	
20	Dépenses imprévues	50 000.00	
2135	Installation générale	80 000.00	
2184	Mobilier	10 000.00	
2188	Autres immobilisations	34 200.00	

2. La Mobilité

Pour rappel, la Communauté de Communes a pris de compétence Mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le service Mobilité est composé de 2 ETP et est rattaché à la Direction Générale des Services au vu des divers domaines auxquels elle peut répondre (Social, économie, tourisme...)

Le budget annexe Mobilité reprend à sa charge les différents services organisés par la communauté de communes (Transport À la Demande Vallée d'Aspe, location de vélos, RézoPouce, transport périscolaire) et ceux qui ont été transférés de la Ville d'Oloron Sainte-Marie (service de transport urbain, location des vélos, abribus, opérations d'aménagement ville).

La collectivité s'est lancée, en 2022, dans une démarche pragmatique avec l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié. L'ensemble de la stratégie sera développée dans le rapport n°230406-26-MOB.

3. Informatique

Le service informatique composé de 3 agents dont 1 alternant intervient sur l'ensemble de la CCHB avec pour missions :

- La maintenance et le renouvellement du parc informatique,
- La reprographie et la téléphonie, Internet,
- La protection des données.

Dans les dépenses du service figure également la contribution à la Fibre 64. Il n'y a pas eu d'appel à investissement (par le biais d'une avance remboursable) en 2021 ni en 2022 en raison des retards des déploiements. En revanche, l'achèvement du réseau THD64 approchant, l'avance remboursable sera appelée cette année.

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
27638	Modernisation numérique du siège	68 067.63	
2051	Concessions et droits similaires	10 000.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	40 000.00	

4. Finances

Pour assurer la gestion financière et le contrôle de gestion du budget général et de ses 14 budgets annexes (+ budget EPA en prestation de services), la communauté de communes s'appuie sur un service composé de 3 ETP, représentant la majeure partie de la dépense énoncée dans le tableau.

5. Ressources Humaines

Le service des ressources humaines de la CCHB est composé de 4.8 ETP en charge les différentes thématiques afférentes (gestion des carrières, de la paye, de la formation, du recrutement, de l'absentéisme, de la prévention des risques ou encore de la gestion des organismes paritaires).

Conformément aux orientations budgétaires énoncées au mois de février, l'évolution de la masse salariale globale du budget général devrait se limiter à + 350 k€ décomposés comme suit :

- Dépenses obligatoires :
 - + 124 800 € au titre de l'augmentation du point entre le premier semestre 2022 et le premier semestre 2023 de 1,75 %
 - + 8 000 € au titre de l'augmentation du SMIC portant l'indice minimum à 353
 - + 233 400 € au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
 - – 17 000 € au titre de la fin de la mise à disposition par la CCHB à l'EPA Jéliote du Directeur de l'établissement en octobre 2023.
 - – 51 600 € du budget mobilité partiellement pris en charge sur le budget général en 2022.

- Dépenses liées aux décisions communautaires :
 - + 14 000 € au titre de la mise en place de l'astreinte technique et à titre expérimental au sein du secteur de la Petite enfance,
 - + 15 000 € au titre d'un contrat d'apprentissage financé par ailleurs par le CNFPT et à 80% par le FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique),
 - + 10 000 € au titre du développement de la participation de la collectivité à la mutuelle Prévoyance et à la Santé labellisée,
 - + 15 700 € au titre de la pérennisation de trois agents en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence),
 - + 25 200 € au titre du remplacement nécessaire de deux agents en congé maternité sur des postes stratégiques (Marché public et paye).
 - – 12 000 € au titre de la baisse du montant des saisonniers dans le secteur culturel liée essentiellement à la pérennisation des contrats PEC,
 - – 8 300 € au titre d'un départ en retraite remplacé par le déploiement d'un agent reclassé,
 - – 20 200 € au titre des mesures du plan sobriété de la piscine d'OLORON par diminution des besoins en saisonniers ou en contrat de remplacement,
 - Fermeture ~34 dimanches : -7 500 €
 - Diminution d'un mois l'été de la période d'ouverture des bassins extérieurs : -12 700 €
 - - 17 000 € au titre de la diminution des emplois de contrats horaires au sein du secteur de la Petite enfance maintenus au niveau des années 2017 à 2022 hors l'année 2020, année covid.
 - +30K€ de provision pour un chargé de mission eau et assainissement

Le dialogue social se poursuivra sur les thématiques suivantes :

- La mise à jour du Document Unique
- Le rapport égalité homme-femme
- Le bien-être au travail

Pour ce faire, une enveloppe de 100 K€ est réservée.

Les élus

Il s'agit des indemnités de fonction des élus selon les taux arrêtés en juillet 2020, à savoir :

- 12.36% de l'indice brut terminal pour l'indemnité du Président (maxi autorisé à 67.5%)
- 12.36% de l'indice brut terminal pour l'indemnité des Vice-présidents (maxi autorisé de 24.73%)
- Et maintien de l'indemnité de 6% pour les Conseillers délégués.

6. Cellule Marchés Publics

Il s'agit essentiellement des frais de personnel (2.5 ETP) qui œuvrent à la bonne application du Code de la commande publique, au travers d'un service commun regroupant la communauté de communes et la Commune d'Oloron Sainte-Marie (qui se voit refacturer ce service au coût réel pour un montant avoisinant 50 k€ / an).

A noter que l'enveloppe comprend le remplacement en congés maternité d'un agent du service au cours de l'année 2023.

7. Communication

Organisé autour de 2 ETP, le service est en charge tant de la communication externe qu'interne de la collectivité.

On retrouve notamment hors frais de personnel, la réalisation du magazine intercommunal la souscription à l'application mobile IntraMuros pour les 48 communes de la collectivité, la convention annuelle de prestations de services avec Radio Oloron, et des frais généraux (événementiel, documentation, etc.).

Cette année, la distribution du magazine sera envisagée fortement dans un souci d'économie de papier.

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
184	Déploiement identité visuelle CCHB	10 000.00	

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme des actions du Pôle Ressources et Moyens de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2023 des rapports n°11 et 26,
- **ADOpte** le présent rapport.



Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PM

Signé BU

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY